

COMPTE RENDU DU 21 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 14 novembre 2017, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nicolas MAUPETIT, Marie-Jeanne BENOIT, Patrick PARANTHOËN, Jean-Pierre TRICOIRE, Michel PETIT, Michel BIRONNEAU, Joël BONNAUD, Patrick DOUILLARD, Claude MORIN, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Chrystèle LEBRUN, Laure BLUTEAU, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Adrien SAIZ, Claude ALBERT, Hélène TURCAUD, Priscilla CHEVRIER Patrick DESLANDES.

SECRÉTAIRE : Claude MORIN

ABSENTS EXCUSÉS : Joseph BONNEAU, Fabien LEROY.

Joseph BONNEAU ayant donné pouvoir à Joël BONNAUD.

B – Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

1. **Droit de préemption**

Le Conseil est informé des dossiers déposés depuis le 10 octobre 2017 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 9 avenue du 8 Mai, Section AH n° 292-294-313-314-359-361,
- Terrain situé 18 rue Traversière, Section AH n° 266,
- Terrain situé 20 rue Amélie Parenteau, Section AE n° 488,
- Terrain situé 21 avenue du 8 Mai, Section AH n° 141,
- Terrain situé 25 rue Bonséjour, Section ZB n° 42,
- Terrain situé Le Bourg Nord-Ouest, Section AD n° 306-307-308,
- Terrain situé 1 rue des Lombards, Section AE n° 546-543,
- Terrain situé 42 rue de la Caillette, Section ZA n° 189,

2. **Finances**

Décisions prises depuis le 10 octobre 2017 :

- De mandater l'Atelier Sites et Projets pour les études de stratégie urbaine et de valorisation du patrimoine pour un montant de 38 835.00 € HT soit 46 578.00 € TTC.

C – FINANCES

1. **Décision modificative**

- **Budget Commune**

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires conformément aux tableaux ci-dessus.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 013 : Aliénations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
R-024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
D-2112-066 : AMENAGEMENT PLACE DE LA REPUBLIQUE ET RUE SAINT JEAN	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-061 : Salle des De Vivonne	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2186 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	18 300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total Général		25 000,00 €		25 000,00 €

2. Frais de fonctionnement des écoles publiques

Le conseil à l'unanimité, **FIXE** les frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2016/2017 à 824.71 € par élève.

3. Ecole privée contrat d'association

Le Conseil à 21 voix pour et 1 abstention, **DÉCIDE** de verser à l'OGEC de l'école Sainte-Marie pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017 la somme de dix-huit mille sept cent soixante-dix-neuf euros et cinquante centimes (18 779.50 €) conformément au contrat d'association en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2004.

4. Année 2018 :

- Participations communales




Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer ainsi qu'il suit les participations communales :

	2018
SCOLAIRES	

<p>Écoles primaires et maternelles publiques et privées de la ville</p> <p>Pour voyages d'études ou de classes dépaysées dans le cadre d'activités d'éveil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par enfant de La Châtaigneraie, forfait 1er jour 9,00 € • par jour supplémentaire du 2ème au 5ème jour maxi 2,00 € <p><i>Les participations seront versées aux parents.</i></p>		
<p>Écoles publiques et privées de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournitures scolaires - par élève 32,00 € 		
<p>Pour séjour à l'étranger dans le cadre de voyages organisés par les collèges de la ville,</p> <ul style="list-style-type: none"> • par jour et par enfant de La Châtaigneraie avec un maximum de 10 jours par an 6,00 € 		
<p>Pour voyages ou classes dépaysées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par enfant de La Châtaigneraie de moins de 17 ans, avec un maximum de 10 jours par an 6,00 € <p><i>Les participations seront versées aux parents et calculées par tranche de 24 heures complètes.</i></p>		

- Tarifs et redevances

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2018 les tarifs et redevances ainsi qu'il suit :

SALLES	Particulier ou entreprise		Association		Observations
	De la Commune	Hors Commune	De la Commune	Hors Commune	
Salle de Vote Bas ou Haut 	50,00 €		Gratuit	30,00 €	
<u>Mille-clubs et De Vivonne :</u>			Gratuit sauf manifestation à but lucratif		1 jour gratuit par an pour les élus, les employés communaux en activité
- Salle	110,00 €	150,00 €	50,00 €	100,00 €	
Forfait ménage :	65,00 €				
<u>Salle Belle Epine</u> 			Gratuit sauf manifestation à but lucratif		
- Grande salle	200,00 €		50,00 €	100,00 €	
- Grande salle + cuisine	240,00 €		80,00 €	120,00 €	
- Vin d'honneur	100,00 €				
Forfait ménage (salle, salle + cuisine) :	90,00 €				
<u>Amphi</u> 					
- Assemblées générales, conférences, spectacles d'enfants (sans droits d'entrée)	250,00 €		70,00 €	250,00 €	

- Théâtre (la représentation)	195,00 €	140,00 €	195,00 €
- Cinéma (la séance)		70,00 €	
- Technicien (de l'heure)	25,00 €		
Forfait ménage :	90,00 €		
Salles Clemenceau (grande salle) et Bonséjour (grande salle) (manifestation à but lucratif) :		50,00 €	110,00 €
Salles Clemenceau (grande salle) et Bonséjour (grande salle) (manifestation à but non lucratif) :		gratuit	110,00 €

MATÉRIEL

Chaises (l'unité prise au dépôt) :	0,40 €		Gratuit pour les associations locales (siège social sur la commune) (non soumises à l'impôt commercial)	0,80 €	Avec transport (sur la commune) tarif x2	Gratuit 1 fois par an pour les élus, le personnel communal en activité, les comités d'entreprise locaux (assimilés aux associations)
Tables 3 m (l'unité prise au dépôt) :	2,50 €			5,20 €		
Tables 1 m (l'unité prise au dépôt) :	1,00 €			2,00 €		
Tables bar :	Gratuit		Gratuit	Gratuit		
Panneaux (l'unité prise au dépôt) :	2,40 €		Gratuit	4,85 €		
Panneaux (l'unité livrée par la commune) :	4,85 €		Gratuit	4,85 €		
Barrières :	2,00 €		Gratuit	2,00 €		
Podium (10x6 m ²) :						
Jusqu'à 30 m ² :	130,00 €		Gratuit	130,00 €	Transport assuré par la commune	
Plus de 30 m ² :	180,00 €		Gratuit	180,00 €		
<u>Tivolis</u> :						Gratuit pour les communes et associations (hors communes) ayant rendu des services analogues et gratuits à la commune de La Châtaigneraie. 1 fois par an pour les élus et Personnel communal (en activité) : 1 Tivoli gratuit par an
- 1 par manifestation (1 semaine)	140,00 €		Gratuit		Transport assuré par la commune	
- Personnel pour le montage ou démontage par agent et par heure				25,00 €		

CIMETIÈRE		2018
•	<u>Inhumations (caveau ou caverne)</u>	
	Concession 30 ans, le m ²	100,00 €
	Concession 50 ans, le m ²	160,00 €
•	<u>Columbarium</u>	

Concession 15 ans	110,00 €
Concession 30 ans	170,00 €
Plaque à graver	160,00 €
● <u>Jardin du Souvenir</u>	
Dépôt des cendres - taxe de dispersion	20,00 €

- Droits de place

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2018 les tarifs de droit de place à :

			Tarifs 2018
↪	FOIRES ET MARCHES		
	~ Abonnés et saisonniers	<i>le ml</i>	0,65 €
	~ Passagers	<i>le ml</i>	1,15 €
	~ Forfait camions (précédés de publicités)		60,00 €
↪	MÉTIERS FORAINS	<i>le ml</i>	0,65 €
↪	CIRQUES	<i>le m²</i>	0,20 €
↪	FOIRE ANNUELLE D'OCTOBRE	<i>le ml</i>	4,00 €
↪	VÉHICULES D'EXPOSITION	<i>par véhicule</i>	4,00 €

Forfait de 5 ml minimum.

Montant total arrondi à la dizaine de centimes la plus proche.

DECIDE que les commerçants ambulants, sauf camions (précédés de publicités), qui exposent le samedi matin, le dimanche et le mercredi ne seront pas soumis aux droits de place.

- Recouvrement

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- estimant que ces interventions ont un coût et perturbent l'organisation des services techniques,
- **décide** à l'unanimité de facturer toute intervention rendue nécessaire par un problème de sécurité ou de salubrité.
- **décide** d'appliquer les tarifs horaires suivants pour toute intervention des services techniques

♦ Personnel	25,00 €
♦ Personnel + camion	60,00 €
♦ Personnel + chargeur	65,00 €
♦ Personnel + tondeuse	45,00 €

- Une facture sera établie et transmise au riverain ou propriétaire concerné et sera immédiatement suivie de l'émission d'un titre de recettes qui sera mis en recouvrement par la Trésorerie. Le coût global d'intervention sera calculé en fonction du nombre d'agents, du temps passé du départ au retour à l'atelier municipal.

Travaux en régie

Le Conseil à l'unanimité,

- **FIXE** à 25.00 € le coût horaire du personnel à prendre en compte pour la comptabilisation des travaux en régie de la commune,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'appliquer cette disposition.

5. Redevance Assainissement - année 2018

Le conseil à l'unanimité, **FIXE** la redevance assainissement à appliquer en 2018 à 1.62 € H.T. le m3.

6. Participation de Financement à l'Assainissement Collectif

Le conseil municipal à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2018:

DECIDE de fixer la PAC pour les **constructions nouvelles** comme suit :

- Participation par logement : 1 250.00 €

DECIDE de fixer la PAC pour les **constructions existantes** comme suit :

- Participation par logement : 475.00 €

DECIDE, par ailleurs, en vertu des dispositions énoncées à l'article L.1331-7-1 du code de la santé publique de fixer la PAC pour les **constructions autres qu'à destination principal d'habitat (qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique)** comme suit :

- Participation par logement : 1 250.00 €

RAPPELLE que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau

DIT que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement

7. Participations régionales

Le Conseil à 21 voix pour et 1 abstention,

FIXE les participations sportives régionales 2017 à verser aux associations sportives concernées :

- Association Sportive Châtaigneraienne VF	4 564.00 €
- Vélo Club Pays de La Châtaigneraie	206.00 €
- Avenir Gymnique	922.00 €
- Tir à l'Arc	332.00 €
- Club Nautique	1 100.00 €
TOTAL	7 124.00 €

8. Taxe d'aménagement

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de reconduire le taux de 1% sur l'ensemble du territoire communal ;**
- **de reconduire l'exonération totale de 100 % sur :** Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+);
- **d'exonérer totalement en application du 8° de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable.**

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit annuellement sauf si une nouvelle délibération la modifie.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

9. Aide destruction frelons asiatiques

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'apporter une aide financière comme ci-dessous :**

Montant de l'aide

Nature des dépenses subventionnables	Pourcentage de l'aide	Subvention maximum
Destruction d'un nid de frelons asiatiques par un professionnel agréé	50 % du TTC ou HT pour les assujettis à la TVA	Plafond de l'aide 100 €

- **de s'appuyer** sur les mêmes modalités d'attribution que celles votées par la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie (objet, bénéficiaires, conditions et modalités)

10. Vendée Habitat : Garantie d'emprunt rénovation EHPAD

Le Conseil à l'unanimité, **DECIDE** :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE LA CHATAIGNERAIE (85) accorde sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 639 384,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 70701 constitué de 1 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Autorise le Maire à prendre et signer tous actes y afférant.

D – TRAVAUX-BATIMENTS

1. Marché de travaux église

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

DECIDE de retenir les entreprises ci-dessus pour le marché de travaux restauration de l'église.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces du marché.

N° lots	LOTS	CANDIDAT	Offre des entreprises HT
1	Maçonnerie – Pierre de taille	LEFEVRE – LA ROCHE SUR YON (85)	900 776.71 € Solution de base et option n° 1
2	Peinture des voûtes	L'ACANTHE Patrimoine – Pont Saint Martin (44)	28 781.20 € Solution de base et option n° 1
3	Charpente	CRUARD Charpente et Construction Bois – SIMPLÉ (53)	49176.11 € Solution de base

